

ACTUALITES

**RENTREE
2016**

Des pistes pour le logement d'utilité publique, des projets d'agglomérations en montage, des activités de district et des Régions qui se restructurent, découvrez les actualités de la rentrée qui font les Régions. voir p.2-3

COMMUNES



Les communes s'unissent pour une introduction régionale coordonnée du principe du pollueur-payeur sur le territoire. Des programmes de la Confédération qui profitent aux Régions et aux communes sont en cours sur plusieurs axes dans le Valais romand. voir p.4-5

ENTREPRISES



Une communauté pour partager son expérience de l'entrepreneuriat est mise sur pied. Pour l'entrepreneur qui se lance fraîchement dans l'aventure ou pour les chevronnés bénéficiant d'une solide expérience en passe d'être transmise, des outils développés par l'Antenne sont à disposition. voir p.6-7

© lindapphoto.ch



EDITO

Une vision suivie d'action peut changer le monde
(Nelson Mandela)

Il est souvent demandé à un dirigeant de faire preuve de «vision», de telle sorte que les décisions prises le soient en fonction de ce qui va arriver, dans une anticipation de ce qui apparaît toujours imprévisible à la majorité des gens, et non de ce qui est seulement avéré aujourd'hui. Cette capacité est trop souvent mal comprise, considérée comme reposant sur des éléments irrationnels.

Etre visionnaire, c'est un talent qui repose sur la capacité à maintenir une ouverture d'esprit et d'initiative et la capacité à imaginer des solutions viables – ou plus exactement «les bonnes solutions» –, qui anticipent les réalités de demain, le tout agrémenté d'un certain «feeling».

En 1987, dans un document interne, Apple recourait au concept de Vision pour décrire les 10 premières années d'une vision et présenter les 10 suivantes. En dépit des aléas de la conjoncture, de la concurrence et des erreurs stratégiques, cette vision est restée la même. C'est le propre des institutions qui sont «bâties pour durer».

Une vision se veut à l'image des éléments d'une fondation d'une maison: stable et solide, sur laquelle le reste de la construction va se poser au fur et à mesure. Ces étapes sont planifiées sur le court et long terme.

Une vision n'est rien d'autre qu'un projet fou; fou, parce que personne ne l'a jamais fait avant ou qu'il n'est pas dans la norme convenue.

Une vision est mobilisatrice et est toujours liée aux autres.

Mais si avoir une vision, c'est bien, la faire vivre au jour le jour, c'est encore beaucoup mieux!

Comme le disait Antoine de Saint-Exupéry: «Connaître, ce n'est point démontrer, ni expliquer. C'est accéder à la vision.»

Alors pour expérimenter ces riches visions - aussi bien diverses que complémentaires - qui animent les acteurs de l'économie de notre Valais romand, je vous invite tous, chers lecteurs, sur les traces de l'auteur visionnaire du Petit Prince, à la découverte du contenu de ces quelques pages, toutes vibrantes... de vision!

Emmanuelle Samson
Directrice
Antenne Région Valais romand

AGGLO: VISION REGIONALE



S'il est un des types de projets qui illustre la nouvelle approche régionale, c'est celui-là. Les réflexions qui sont menées pour des projets d'agglomérations dans le Valais romand démontrent l'enjeu pour les communes d'anticiper ensemble les changements sociaux et démographiques auxquels le Valais romand fera face au cours des 15 prochaines années. Ceci de manière régionale et coordonnée.

Enjeu fort de ces projets, le développement d'une offre en transports publics performante, attrayante et couvrant tout le territoire d'une aggro est indispensable. D'autres aspects essentiels du développement sont aussi abordés au travers des mesures retenues: réseau routier, mobilité douce, urbanisation, paysage et nature complètent le tableau pour une action globale.

La population des périmètres concernés fait partie intégrante des réflexions et des actions. Des séances d'information, débat public, site internet, flyers distribués à l'ensemble des ménages sont entrepris dans cette phase de dépôt de projet de 3ème génération auprès de la Confédération. C'est bien informés que les citoyens pourront y contribuer. Les agglos, des projets à découvrir et à vivre!

voir p. 3

Brèves des Régions

Inauguration Maison de la Santé

La Maison de la Santé du Grand Entremont a été inaugurée officiellement le samedi 27 août 2016. Cette structure, portée par des médecins du district, est soutenue depuis ses débuts par les communes de Bourg-St-Pierre, Bovernier, Liddes, Orsières, Sembrancher et Vollèges. La Maison de la Santé est l'exemple concret de ce qu'une région peut faire pour garantir une dotation médicale de qualité, à savoir regrouper les forces, centraliser les infrastructures, mettre en place des conditions attractives permettant d'intéresser les futurs médecins de premiers recours.

Efficacité énergétique des RM

Le soutien alloué chaque année par la Région Bas-Valais aux activités du CREM (centre de recherches énergétiques et municipales) servira en 2016 à réaliser un projet d'efficacité énergétique auprès des sociétés de remontées mécaniques de la Région. L'objectif est de mettre à disposition des outils d'identification des postes énergétiques et de leurs consommations annuelles. Des moyens et mesures seront proposés pour augmenter l'efficacité énergétique de chacun des postes et pour caractériser les temps de retour sur investissement. Les résultats du projet pourront faciliter l'élaboration de demandes de soutien financier au programme ProKilowatt.

Plateforme internationale

Des spécialistes en gestion territoriale francophones de Suisse, Belgique, France et du Canada se réunissent annuellement au sein de la Plateforme internationale. Organisée par l'Université de Lausanne avec le soutien de la CORAT et l'ARE, elle s'est tenue les 8 et 9 juin 2016 à Bramois. Le thème traitait de l'« *Egalité et équité des territoires : marges de manœuvre et mécanismes de rééquilibrages* ». Le projet-modèle Sillon rural de la Région Valais central a illustré la thématique du côté suisse. La commune de Vex a également présenté son plan d'aménagement territorial. La visite de terrain du jeudi a amené les 50 participants sur le tracé du projet de liaison plaine-montagne Sion-Mayens de l'Ours.

Les collectivités soutiennent de nouveaux modèles

REGIONS - Un projet énergétique à l'échelle d'un district ou l'inauguration de la Maison de la Santé démontrent l'investissement des communes dans des projets d'avenir dépassant le seul territoire communal. Une direction qui rencontre ces premiers succès dans les Régions.

Les collectivités face au logement d'utilité publique

L'Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique (ARMOUP) a organisé la première journée romande des collectivités pour le logement d'utilité publique le 27 avril 2016 à Yverdon. Des développements de logement d'utilité publique peuvent se faire en ville, en campagne ou en montagne à travers la mise en place de politiques de logement. Il en ressort que canton et commune peuvent développer des politiques proactives en la matière, souvent en passant par la maîtrise du foncier.

Le modèle des sociétés coopératives d'habitation est bien connu dans les villes suisses. Il s'agit, bien souvent, d'habitants qui se regroupent pour former une coopérative, acquérir un immeuble ou le construire et l'occuper.

Mise en œuvre des mesures par les communes: orienter, financer, communiquer

Certaines communes élaborent une stratégie globale pour le logement ou la gestion immobilière. D'autres collectivités inscrivent la promotion de logement avantageux dans leurs lignes directrices et réalisent des mesures au cas par cas. Les étapes suivantes sont généralement conseillées aux communes qui souhaitent développer cette offre: analyse du marché et du logement, clarification des objectifs, adoption des mesures, information et sensibilisation. L'Office fédéral du logement (OFL) a également édité un kit d'options qui présente les pistes d'intervention pour les communes en termes de logement d'utilité publique.

10^{ème} Etats généraux du district de Martigny

Chaque année, les élus communaux et cantonaux du district de Martigny se réunissent sous la présidence du Préfet Bernard Monnet pour leurs Etats généraux. Pour cette 10^{ème} édition, ils se sont retrouvés le samedi 23 avril 2016 à Iséables. « *Cette matinée d'échange a été l'occasion de revenir sur les activités 2015 de la Préfecture avec un focus particulier sur les activités du cycle d'orientation régional de Martigny et sur le traitement de la thématique de l'indépendance énergétique* », explique le Préfet Bernard Monnet.

Le district de Martigny fait figure de région pilote vers plus d'indépendance énergétique. En effet, depuis 2014, les onze communes du district ont mis en place, avec le soutien opérationnel du CREM, un programme d'action axé sur la rénovation et les énergies renouvelables. Un important travail d'analyse de l'efficacité de tous les bâtiments communaux ainsi que du potentiel et des besoins de chaque territoire a été effectué.



Les élus du district de Martigny réunis autour du Préfet Bernard Monnet pour les 10^{ème} Etats généraux du district. DR

Logements à prix avantageux, comment ça marche?

Les logements désignés comme «avantageux» affichent des prix modérés par rapport aux objets équivalents dans la commune ou le quartier, ainsi que dans la région où ils se situent. Un des modèles est celui du logement d'utilité publique. Quelques exemples émergent en Valais, à Monthey, Randogne, Ernen, Randa/Täsch ou encore Stalden. Les collectivités publiques peuvent jouer un rôle dans cette offre. Des aides financières de la Confédération à travers des cautionnements existent pour ce type de projet.

Dix éléments favorisant l'offre de logement à prix avantageux:

Orienter:

- 1 Quotas dans les plans d'affectation
- 2 Bonus d'utilisation à titre incitatif
- 3 Obligation de bâtir et droit d'emption

Financer:

- 4 Construction de logements communaux
- 5 Constitution d'un maître d'ouvrage d'utilité publique
- 6 Cession de terrains communaux
- 7 Prêts/soutien à des maîtres d'ouvrage d'utilité publique
- 8 Aides au loyer

Communiquer:

- 9 Négociations
- 10 Conseils

Ces éléments ont permis de mettre sur pied un cadastre solaire photovoltaïque et thermique ainsi qu'un outil de calcul de sa propre efficacité énergétique. Ces contenus sont à disposition des citoyens afin de faciliter le passage du « *je veux* » au « *je fais* ».

AG des Régions : réorganisation

En 2015 et 2016, les membres des comités des deux Régions et de l'Association ont participé à des ateliers de réflexion sur l'avenir des Régions et le business plan de l'Antenne. Une étude externe a également mis en évidence les scénarii de développements possibles. Il ressort de ces travaux que la juxtaposition des trois associations crée une complexité inutile et entraîne certains doublons. La formule du maintien d'une seule Région est donc apparue la plus efficace. De plus, cette réorganisation permettra de renforcer notamment les conférences des présidents de chaque district.

Le 1^{er} juin 2016, les représentants des 67 communes du Valais romand composant les Régions Valais central et Bas-Valais se sont réunis à Vétroz pour leurs assemblées générales. Ces dernières ont été suivies par l'assemblée de l'Association Régions Valais romand. La nouvelle organisation proposée avait préalablement été soumise à l'approbation de l'ensemble des communes avec un mois de délai pour transmettre leurs remarques. La fusion des associations régionales Région Bas-Valais et Région Valais central a été acceptée par leurs AG respectives. Elles ne formeront désormais plus qu'une regroupée sous le nom : Association Région Valais romand. Les nouveaux statuts entreront en vigueur au 1^{er} mai 2017.

Les agglos: vision pour nos régions

VALAIS ROMAND - 20 communes du Valais central s'associent pour planifier leur avenir. 6 communes du Chablais en font de même. Au coude du Rhône, les réflexions sont également lancées. Ces démarches aboutissent à des mesures pour améliorer la mobilité et l'aménagement du territoire. Leurs solutions pourront bénéficier d'un soutien financier de la Confédération. Des projets à vivre et à suivre!

Les projets d'agglomération de troisième génération (PA 3) sont en plein montage durant cette année 2016. D'ici au mois de décembre, ils devront être déposés auprès de la Confédération. En cas d'acceptation, les mesures retenues pourront être cofinancées à hauteur de maximum 50%. Une manne dont les collectivités ne sauraient se priver et qui a l'avantage d'inciter les communes d'une région à faire l'exercice de planifier ensemble leur développement et aménagement.

De l'aggloSion à l'agglo Valais central

Les mesures acceptées en 2013 dans le cadre de l'aggloSion ont obtenu un cofinancement de 29,25 millions de francs de la Confédération. Certaines d'entre elles sont déjà en cours de réalisation. Aux 12 communes du périmètre sédunois s'ajoutent 8 nouvelles communes de la région de Sierre à laquelle s'étend désormais le périmètre d'agglo Valais central. Elle regroupe ainsi 20 communes, d'Ardon à Salquenen sur la plaine et une partie des coteaux. Cette agglomération représente le tiers de

la force démographique et économique du canton. Elle regroupe plus de 100'000 habitants et près de 60'000 emplois.

Une centaine de mesures prévues

Dans les villages, on compte jusqu'à 60% de pendulaires. En 2030, les communes de l'agglo Valais central compteront 127'000 habitants. Qui dit augmentation de la population, dit augmentation du nombre de logements et de déplacements. L'agglo est là pour anticiper ces changements et trouver les solutions à l'échelle régionale. Une centaine de mesures sont prévues dans les axes suivants : transports publics, réseau routier, mobilité douce, urbanisation, ainsi que paysage et nature. Le projet était en consultation auprès des communes concernées durant l'été 2016. Cet automne, le dossier sera affiné sur la base des



Le site internet du projet agglo Valais central (www.agglo-valais-central.ch) renseigne autorités et population sur les mesures envisagées par le projet à l'aide d'une carte de visualisation du territoire et des fiches descriptives. DR

retours obtenus et déposé à Berne en décembre. Le début de l'année 2018 dévoilera l'acceptation ou non de plusieurs projets d'agglomérations du Valais romand qui se sont lancées dans un PA 3.

L'interview d'Evelyne Crettex-Reber, présidente d'agglo Valais central

Comment évaluez-vous le potentiel d'agglo Valais central?

L'agglo Valais central est le successeur d'aggloSion qui a déjà démontré son potentiel avec un soutien de la Confédération qui pourra se monter à 30 millions de francs. Avec 8 communes supplémentaires et au-delà de l'aspect financier, l'agglo Valais central permet à 20 communes de travailler ensemble, avec une vision supra-communale, sur le futur du Valais central.

Les mesures sont co-financées par la Confédération, une manne importante pour nos communes?

Pour aggloSion, le cofinancement s'est monté à 40% pour les mesures acceptées. Étant donné qu'il s'agit de mesures infrastructurelles qu'il faudra réaliser tôt ou tard, avec ou sans l'agglo, il s'agit en effet d'une manne très importante et bienvenue pour les communes et l'État du Valais.

Quels outils sont à disposition des communes pour la planification?

Les communes restent responsables de leur planification, en particulier territoriale. L'agglo, principalement à travers ses mandataires et le rapport du projet déjà rédigé, permet cependant de les aider à avoir une vision et une réflexion régionales et à incorporer dans leurs planifications l'évolution socio-économique de toute la région et non pas uniquement de leur commune.

L'agglo peut également porter à l'attention des communes des projets similaires déjà réalisés ou projetés dans la région et favoriser ainsi de nouvelles collaborations.



Evelyne Crettex-Reber, présidente de l'agglo Valais central et Préfète du district de Sion



Les Swiss Mobility Days

Dans le cadre des réflexions sur la mobilité en cours dans différentes régions du Valais romand, l'Antenne Région Valais romand a participé à la conception des premiers Swiss Mobility Days. La matinée «Spéciale commune» a réuni plus de 50 spécialistes communaux de la mobilité le 8 avril 2016 au CERM de Martigny. Les thèmes suivants ont été abordés :

Mobilité de demain : repenser sa mobilité en prenant en compte les conditions cadres propres à son territoire (géographie, démographie, système scolaire, tourisme, loisirs, finances, etc.). Un élément délicat de cette réflexion est la notion d'échelle. Exemple : les vélos en libre-service : si une commune possède des modèles non compatibles avec ceux de la commune voisine, l'exercice est perdu d'avance.

Soutien aux communes : planifier la mobilité à l'échelle communale concerne la gestion des infrastructures, mais également la psychologie du transport. Il est très difficile de faire changer les habitudes d'utilisation de la voiture. Une évolution permanente est cependant observée. En Suisse, entre 1994 et 2010 par exemple, la proportion de la population qui a passé son permis de conduire entre 18 et 24 ans est passée de 70.7% à seulement 58.7%. Il s'agit de bien prendre en compte cette évolution de mentalité dans les stratégies publiques futures.

Gestion de la mobilité dans les entreprises : inclure les entreprises sises sur le territoire communal dans la révision des plans de mobilité. Des aides techniques et financières sont à disposition des administrations (www.gestionmobilitte.ch). Exemples: adaptation des horaires de travail (covoiturage), mise à disposition d'une flotte de véhicules électriques pour le covoiturage, autopartage des véhicules immobilisés, possibilités de télétravail.

Liaison Plaine-Montagne : repenser la mobilité de demain par des connexions câblées entre la plaine et la montagne pour bénéficier d'une mobilité plus propre proposant des fréquences attractives.

Les projets d'agglos

Depuis 2001, la Confédération a déjà validé et soutenu 2 générations de projets d'agglos (PA). Ceux de 2^e génération (PA 2) ont été déposés jusqu'à fin 2011 et mis en œuvre dès 2015. Le PA 3 sera déposé fin 2016 pour une mise en œuvre dès 2019. Plusieurs projets d'agglos sont actuellement en cours dans le Valais romand. Certains appartiennent au projet d'agglomération PA 2, d'autres visent un PA 3 ou encore établissent les prémisses pour une inscription dans le PA 4.

aggloSion : 12 communes, 70'000 habitants, PA 2, 25 mesures cofinancées

agglo Valais central : 20 communes, 108'000 habitants, PA 3, environ 100 mesures envisagées

Chablais Agglo : 6 communes (Vaud-Valais), 50'000 habitants, PA 2 et PA 3, 61 mesures

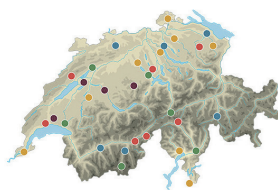
Agglo du Coude du Rhône : PA 3 pour la commune de Martigny seule (ville isolée) et projet d'agglomération 4^e génération avec les communes environnantes intéressées (contacts d'ores et déjà établis).

Des programmes de la Confédération pour les Régions

DEVELOPPEMENT REGIONAL - Pour soutenir différents axes du développement régional, des programmes encourageant de nouvelles approches sont mis en place par la Confédération. Les fonds à disposition sont attribués par appel à projets et un investissement des acteurs régionaux est requis. Tour d'horizon de ces programmes.

Des programmes d'envergure régionale

Du développement territorial durable à la promotion de la cohésion sociale et de l'intégration, les champs d'action sont multiples pour promouvoir le développement régional. Les paradigmes avaient déjà évolué avec l'introduction de la Nouvelle Politique Régionale (NPR) en 2008 et notamment les conditions d'attribution des fonds en soutien aux projets de développement. En parallèle de la NPR, la Confédération mise sur plusieurs programmes d'encouragement. Avec l'objectif de renforcer les régions par le biais de projets fédérateurs et transposables, inspirant des bonnes pratiques.



de nouvelles approches pour mettre en œuvre un développement territorial durable, avec pour objectif que ces expériences profitent à d'autres acteurs du milieu. Les projets visent à renforcer la qualité de vie, la diversité, la compétitivité et la solidarité, tel que le prévoit le Projet de territoire Suisse. 31 sont retenus et bénéficient d'un soutien de 3,7 millions de francs pour 2014-2018. Le projet-modèle *Sillon rural: tisser un lien fort entre la plaine et la montagne* est en cours dans la Région Valais central.

Projets-modèles pour un développement territorial durable

La Confédération soutient des projets d'acteurs locaux, régionaux et cantonaux qui élaborent

des projets innovants, renforcent la cohésion sociale et la participation de la population diffusant ainsi de bons exemples de promotion de l'intégration sont soutenus. Le projet *Cohabiter* s'est réalisé de 2012 à 2015 dans la Région Valais central. Une extension du projet est en cours.



INTERREG Italie-Suisse / France-Suisse

INTERREG est un programme européen visant à promouvoir la coopération entre les régions européennes et transfrontalières et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain et rural, du développement économique et de la gestion de l'environnement. Un programme INTERREG Italie-Suisse et un France-Suisse sont en cours avec des projets en réalisation (Chablais) ou en montage (Entremont).



Périurban – Cohabiter

À travers le Programme Periurban, la Commission fédérale pour les questions de migration soutient la promotion de l'intégration dans des régions

Programme d'encouragement pour le développement durable

Le Programme d'encouragement soutient des projets et démarches qui contribuent au développement durable (DD) et participent à la mise en œuvre au niveau local de l'Agenda 2030. Depuis sa création en 2001, le Programme a permis de soutenir près de 400 projets. L'appel à projets 2016, sur le thème de l'alimentation durable, est ouvert jusqu'au 30 septembre 2016.

Mais encore...

ProKilowatt pour les projets d'efficacité énergétique, Quartiers durables pour le DD des quartiers, le Programme d'agglomération Transports et urbanisation (voir p.3) sont d'autres mesures qui délivrent des moyens financiers aux porteurs de projets.

Des prix pour faire reconnaître la qualité des projets

Plusieurs organismes suisses ou offices de la Confédération lancent annuellement leur concours pour récompenser des projets remarquables dans le domaine désigné. Ils offrent de la visibilité à ces nouvelles formes de coopération et à l'essor du développement dit régional. L'Antenne Région Valais romand informe, via ses news, les acteurs du Valais romand de ces opportunités de distinction. Les délais de candidature sont, usuellement, fixés au printemps. Quelques exemples:

SVSM Awards

L'Antenne parmi les nominés 2016!

L'Union suisse pour la gestion régionale (Schweizer Vereinigung für Standortmanagement SVSM) remet annuellement ses Awards qui récompensent des prestations remarquables dans les domaines du marketing économique, du management régional et de la promotion économique. En juin 2016, le projet «Cohabiter» porté par la Région Valais central figurait parmi les nominés de la catégorie «Projets locaux».

Prix Montagna est un concours annuel organisé conjointement par le SAB et l'Aide suisse aux montagnards. Ce prix, doté d'une récompense unique de 40'000 francs, est attribué à des initiatives favorisant la création de valeur ajoutée, d'emplois et/ou permettant une diversification économique des régions de montagne. En 2014, la coopérative de la Cavaigne dans le Val d'Illeaz a remporté le Prix.

Le Watt d'Or est décerné chaque année (début janvier) par l'Office fédéral de l'énergie OFEN. Sont récompensés les meilleurs projets énergétiques de l'année précédente. Un prix spécial «stratégie d'entreprise» a également été décerné en 2016. Cette distinction, purement honorifique, augmente la notoriété des projets, des organisations ou des personnes

récompensés. Les récipiendaires bénéficient ainsi d'une présence médiatique. Ils reçoivent un label de qualité et un trophée souvenir.

En 2009, la société RhônEole SA à Vernayaz est lauréat d'un Watt d'Or pour l'éolienne du Mont d'Ottan.

Le Clou rouge décerné par Patrimoine Suisse depuis 2006, distingue un objet rénové dans les règles de l'art, un projet de mise en valeur ou une initiative dans le domaine de l'architecture, de l'aménagement du paysage ou de l'urbanisme. L'idée est de planter un vrai clou rouge en métal pesant 60 kg près de l'objet, le tout ponctué par une manifestation. En 2012, le Valais a été le premier canton romand à s'intéresser à ce concept. En 2015, le Clou Rouge a été planté devant le Grand Hôtel du Cervin à Saint-Luc.

Prix Wakker Depuis 1972, Patrimoine Suisse décerne le Prix Wakker qui distingue des communes qui peuvent se prévaloir d'un développement urbain de qualité. L'attention est surtout portée aux communes qui poursuivent leur développement selon des critères contemporains en favorisant la qualité des espaces publics et l'architecture des nouvelles constructions, en réservant un traitement respectueux au tissu historique et en se dotant d'une planification urbanistique au service de la qualité de vie. La Ville de Sion a obtenu le Prix Wakker 2013.

Milestone Prix du tourisme suisse honore depuis l'année 2000 des projets innovants et des personnalités dans le tourisme suisse. La plus haute distinction dans la branche a pour vocation de susciter des innovations, d'encourager le transfert de savoir-faire, d'accroître l'attrait de la destination Suisse et de faire connaître au public le rôle de l'économie touristique.

Le Milestone, doté d'un montant global de 32'500 francs, est décerné dans les catégories suivantes: innovation, relève, développement durable, œuvre d'une vie. Léonard Gianadda et Montagne Alternative à Commeire figurent parmi les lauréats 2015.

Prix bienvenu est décerné annuellement sur la base de plusieurs centaines de milliers d'appréciations formulées par les hôtes durant l'année en cours sur plus de 250 sites de réservation et d'évaluation en ligne. Tous les hôtels de Suisse pour lesquels un minimum de 30 évaluations est disponible prennent part à la sélection pour le prix dans une des quatre catégories d'établissement. Les lauréats sont intégrés à diverses plateformes promotionnelles ainsi qu'aux activités de marketing de Suisse Tourisme à l'échelle nationale et internationale.

En 2013, l'Hôtel Beau-Séjour à Champéry a remporté la catégorie «40 petits hôtels de vacances».

2018: vers une taxe au sac

VALAIS ROMAND - Pour être en conformité avec la législation fédérale en la matière, les communes du Valais romand appliqueront le principe du pollueur-payeur pour les déchets urbains. Dès le 1^{er} janvier 2018, elles rejoindront donc les pratiques de leurs voisins romands et suisses allemands.



Exit le traditionnel sac à poubelle noir. Dès le 1^{er} janvier 2018, la population de la majorité de communes du Valais romand devra s'acquitter d'un sac taxé pour évacuer ses déchets triés. Il sera en vente dans tous les commerces de la Région. Illustration Google

L'application du principe du pollueur-payeur prendra le visage d'une taxe au sac qui sera introduite dès le 1^{er} janvier 2018 dans les communes du Valais romand. Ce principe, inscrit dans la Loi fédérale, impose une taxe sur les déchets calculée en fonction de leur quantité, payée par celui qui les jette. En Suisse, 80% des citoyens s'en acquittent déjà.

Une réponse du Valais romand

En Valais, la question a été abordée pour la première fois au Grand Conseil en 2011 à travers une motion du député Camille Carron.

La taxe au sac en chiffres

Les communes du Valais romand vont se conformer à la législation fédérale en la matière, à savoir l'introduction du pollueur-payeur. Le groupe de travail constitué, composé de présidents de communes du Valais romand, a penché durant deux ans sur la formule à mettre en place. Quelques indications clés :

Variante retenue : taxe au sac

Date d'introduction souhaitée : 1^{er} janvier 2018

Prix du sac : CHF 1,90.- pour un sac de 35 litres

Étendue de la taxe : Près de 90% des communes valaisannes sondées ont pris une position de principe favorable à la taxe au sac. Les communes de Martigny et Fully ont été les premières communes à approuver le nouveau règlement.

Implications pour la population : seuls les sacs taxés pourront être utilisés et déposés dans les containers et Moloks. Le tri des déchets sera renforcé.

Implication pour les communes : variante facilement réalisable avec l'infrastructure existante et peu onéreuse à mettre en place. Amélioration des centres de tri et des points de collectes des déchets. Adaptation des règlements communaux. Initiative en faveur des familles, nouveaux arrivants et touristes envisageable.

Sous l'égide de l'Antenne Région Valais romand, un groupe de travail a été constitué, rassemblant plusieurs présidents de commune afin d'échanger sur ce changement de pratiques.

Après avoir examiné les différents systèmes possibles (taxe au poids, au sac), le groupe s'est accordé sur la nécessité de trouver un système uniforme, offrant des coûts et un temps de mise en œuvre rationnels. Dans ce contexte, son choix s'est porté sur la taxe au sac, la taxe au poids ayant été jugée onéreuse à mettre en place, coûteuse à l'entretien (système mécanique, électronique, exposition à la déprédation, etc.) et grevée du désavantage de réduire la capacité des conteneurs en raison de son système de pesage.

La taxe au sac, en revanche, est d'une mise en œuvre simple et rapide. Elle peut s'appliquer uniformément à toutes les communes, malgré des systèmes de collecte différents. Elle ne nécessite aucun dispositif électronique ni investissement communal conséquent, et minimise le « tourisme des déchets ». Elle permet en outre une approche « sociale » : une commune peut, par exemple, offrir des sacs lors d'une naissance. Près de 90% des communes sondées ont pris une position de principe favorable à la taxe au sac. Martigny a été la première ville à approuver le nouveau règlement. Son Conseil général s'est prononcé, à l'unanimité, le 17 mai 2016.

Les gestes utiles

Sur le plan national, les résultats sont positifs puisque les ordures ménagères ont diminué de 30 à 50%! Car évidemment, au-delà de sa nécessité légale, cette taxe causale vise à encourager le tri des déchets recyclables, à améliorer leur valorisation et à responsabiliser le consommateur lors de ses achats. Au-delà de l'obligation légale, l'introduction de la taxe au sac représente l'opportunité de poursuivre ou d'adopter de nouvelles habitudes de tri des déchets, pour le bien de l'environnement et celui de la population.

Comment trier? 5 habitudes à prendre permettent de réduire drastiquement sa propre production de déchets : réduire le suremballage en privilégiant l'achat local, réutiliser les vêtements en les offrant et les échangeant, remplacer les toxiques par du savon, réparer les appareils, les meubles et finalement recycler !

Marcel Maurer

Président du groupe de travail de la taxe sur les déchets urbains



Quels sont les critères qui ont mené les réflexions du groupe de travail?

Les travaux de ce groupe ont toujours eu comme objectif de proposer aux communes du Valais romand, une solution juridiquement acceptable, commune à tous, rapidement applicable et financièrement supportable.

Quels avantages voyez-vous dans la taxe au sac?

Le système de la taxe au sac est celui qui permet d'allier simplicité de mise en place et respect du principe du pollueur-payeur. En outre, une telle solution permettra d'adapter rapidement le système en fonction des avancées techniques qui pourraient impacter, à moyen ou long terme, la manière de gérer les déchets.

Comment les communes envisagent-elles la mise en œuvre de ce nouveau système basé sur le principe du pollueur-payeur?

A l'heure actuelle, près de 90% des communes du Valais romand ont accepté le principe de la taxe au sac. La mise en œuvre, pour le 1^{er} janvier 2018, suit son cours et certaines communes ont d'ores et déjà fait approuver un nouveau règlement sur les déchets reprenant ce principe.

Cette nouvelle donne va inévitablement engendrer des modifications dans ce domaine pour les communes. L'année 2017 sera mise à profit, par tous les acteurs du dossier, pour préparer le terrain et les citoyens à ce changement.

Toutefois, il faut relever que nos concitoyens font déjà des efforts importants de tri. Il s'agit donc plus d'une continuité que d'une révolution.

Apprendre à Entreprendre

Techniques de vente et laboratoire de création



Les ateliers animés par l'Antenne Région Valais romand dans les écoles de commerce de Martigny et de Monthey dans le cadre du Programme Apprendre à Entreprendre ont pris ce printemps des formes très pratiques.

Techniques de vente à Martigny

Le contexte du commerce en ligne ainsi que les étapes de création d'une plateforme de vente internet ont été expliqués aux 70 étudiants de 2^e année par un professionnel. Une initiation aux techniques de vente leur a ensuite été dispensée par un représentant du milieu. Afin de faciliter la compréhension, l'acquisition d'un savoir-faire et d'un savoir-être, un jeu de rôle a été proposé. Les différentes étapes d'un entretien de vente ont ainsi été analysées et testées.

Laboratoire à Monthey

L'intervention a pris la forme d'un laboratoire de la création. Les trois ateliers étaient animés par les principaux acteurs économiques de la création d'entreprises, à savoir un établissement bancaire, le registre du commerce et un courtier en assurance. Cette demi-journée a offert aux étudiants de Monthey les prémices dans l'apprentissage de l'autonomie, de la gestion des responsabilités, des prises de décisions et, par la mise en situation, des différents aspects à gérer à la tête d'une entreprise. Elle permet d'éveiller chez les élèves la perception de la culture d'entreprise. Ils ont ainsi pu découvrir les éléments essentiels à prendre en compte dans le cadre d'un processus de création d'entreprises et expérimenter les principaux services administratifs concernés.

Communauté de créateurs lancée

CREATION D'ENTREPRISES - Le nouvel outil *Lance ta boîte!* développé en 2015 par l'Antenne Région Valais romand a déjà vu 150 participants y prendre part. Une communauté de créateurs a été initiée lors d'une rencontre de *Retrouvailles Lance ta boîte!* Partages d'expériences et réseau en sont les mots clés.

Réunis en communauté d'intérêts, 15 jeunes créateurs d'entreprise se sont retrouvés à Sion le 8 mars 2016 sous l'impulsion du concept *Lance ta boîte!*, le rendez-vous mensuel et itinérant, mis sur pied par l'Antenne Région Valais romand. L'outil à disposition des créateurs d'entreprises du Valais romand est constitué d'une présentation sur les questions administratives, juridiques et commerciales, d'un témoignage d'entrepreneur et d'une initiation au réseautage.

Les premiers mois d'expérience

Trois femmes qui ont lancé leur entreprise dans les mois précédents les Retrouvilles ont témoigné de leur parcours et de leur vécu dans leurs premiers mois d'entrepreneuses. En cette journée internationale de la femme, elles ont démontré que se lancer était non seulement réalisable, mais aussi tout à fait épanouissant. A force de travail, bien souvent acharné, chacune des expériences révélait des résultats positifs. Les premiers clients, le premier service, la première commande, les premières ventes. Autant de moments de satisfaction qui réconfortent dans le choix de l'entrepreneuriat. Sans oublier les premiers soucis, avec les charges qui tombent, le personnel à trouver, le local trop exigü, les mois plus creux.

Une communauté destinée à croître

C'est à travers l'échange et le partage que les entrepreneurs ont trouvé réponse à leurs interrogations et inspirations. Ainsi que dynamisme et motivation. La communauté de créateurs est vouée à s'agrandir au fil des ans. En effet, chaque dernier jeudi du mois, ils sont en moyenne une douzaine à assister à la rencontre d'information itinérante *Lance ta boîte!*

Les outils pour la création d'entreprises

Pour répondre aux besoins des entrepreneurs, l'Antenne Région Valais romand a développé plusieurs outils gratuits. La création d'une entreprise nécessite d'entreprendre plusieurs démarches sur le plan administratif, juridique et commercial. Le développement d'un réseau représente aussi un facteur de succès. Le partage d'expérience entre personnes qui se lancent est largement apprécié à ce stade de l'entrepreneuriat.



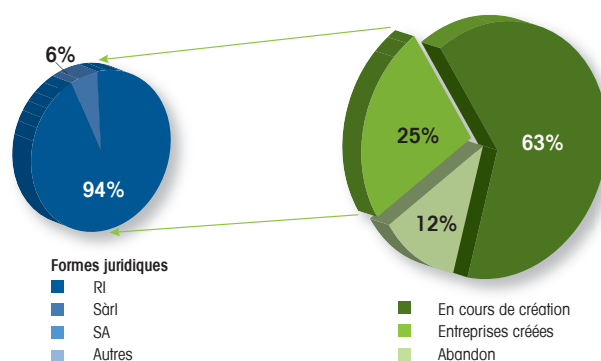
Autant de créateurs potentiels d'élargir le cercle! Une prochaine séance de Retrouvilles *Lance ta boîte!* aura d'ailleurs lieu à l'automne. Tous les anciens participants y seront conviés.

Des chiffres en augmentation

Avec une hausse de plus de 25% des projets d'entreprise accompagnés par l'Antenne Région Valais romand, depuis ce début 2016, on ne peut que constater un intérêt manifeste et croissant. En 2015, sur les 212 initiatives, 54% ont vu le jour et 32% sont encore dans la réflexion de leur mise en œuvre. Soit, plus d'une entreprise sur deux qui se concrétisent. Grâce aux séances d'information *Lance ta boîte!*, mieux préparés, les futurs entrepreneurs se réalisent encore plus rapidement.

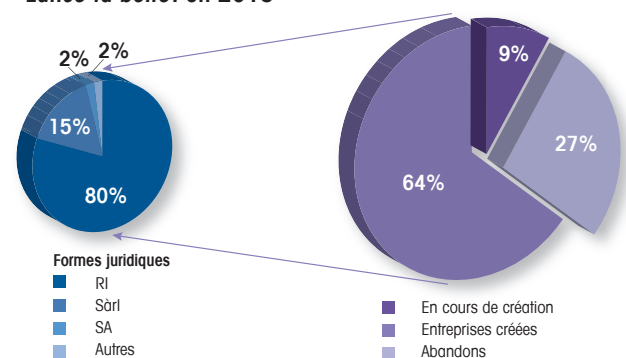
Graphiques chiffres création et chiffres événements:

■ Entreprises suivies par l'Antenne Régions Valais romand pour leur création d'entreprises en 2016 (état au 30.06.2016)



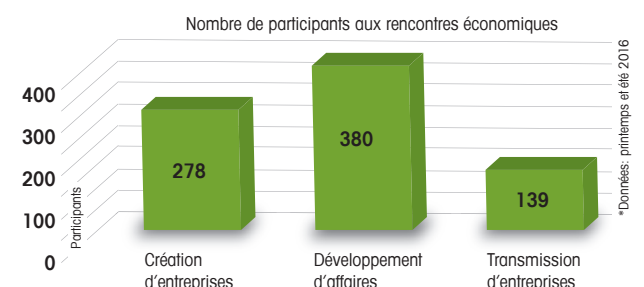
Depuis le début 2016, l'Antenne Région Valais romand a déjà suivi 134 projets d'entreprises, soit une augmentation de 25% par rapport à 2015. DR

■ Lance ta boîte! en 2015



64% des 64 entrepreneurs ayant participé à la séance d'information *Lance ta boîte!* en 2015 ont concrétisé leur projet.

■ Evénements économiques



Du côté des événements, l'Antenne Région Valais romand a organisé 19 manifestations en faveur du tissu économique et a réuni 797 participants.

Oser trans/mettre Oser re/prendre

Un guide unique

SUCCESSION - Un seul ouvrage à l'attention du successeur et du cédant. Les étapes de la succession en entreprise confrontées par chacun des acteurs. Une vision qui deviendra commune avec l'aboutissement du passage de témoin. Autant d'approches qui sont adressées de manière exhaustive dans ce nouveau guide, unique sur le marché, édité par l'Antenne Région Valais romand.

Un nouveau guide « Oser trans/mettre Oser re/prendre » a été édité par l'Antenne Région Valais romand, avec la collaboration de ses partenaires PME Relais VS que sont la FER-Vs et la BCVs. Il recense toutes les informations pratiques sur les démarches liées à la succession en entreprise. Cet ouvrage de référence se veut un outil complémentaire aux activités de PME Relais VS.

Un long cheminement illustré

Cette publication illustre à la fois les aspects propres au cédant et au repreneur d'une entreprise, à travers toutes les phases d'un cheminement qui peut s'avérer long et complexe. Elle offre, de manière complète, personnalisée et simple d'utilisation, des réponses à l'ensemble des problématiques rencontrées durant ce processus. Le guide, dans son format ni traditionnel, ni carré, est à l'image de chaque transmission. Il offre à l'entrepreneur de trouver la particularité de son cas. Au-delà de l'approche théorique, le nouvel outil donne un sentiment de personnalisation au lecteur et non pas celui d'un document standard qui ne pourra pas s'appliquer à son entreprise.

Rencontres Oser transmettre: pour les entrepreneurs, par les entrepreneurs

Les manifestations Oser transmettre sont organisées depuis 2014 dans tout le Valais romand, en collaboration avec les communes de chaque région. Elles ont pour but de sensibiliser, suffisamment tôt, les chefs d'entreprise à la thématique de la succession, également par le biais de témoignages de pairs qui ont traversé, plus ou moins bien, cette étape.

Le prochain rendez-vous de l'automne aura lieu en novembre 2016 à Saint-Maurice. Ainsi, par l'organisation des manifestations semestrielles Oser transmettre, par l'élaboration d'un guide pratique et par des soutiens en médiation notamment, PME Relais VS dispense les outils techniques aux dirigeants du Valais romand qui sont concernés ou seront concernés par la succession dans leur entreprise.



Le nouveau guide réunit deux visions avec un recto consacré au cédant et un verso consacré au repreneur. DR



Le guide a été présenté au public d'entrepreneurs le 26 avril 2016 à Sierre. ©Robert Hofer



Les événements Oser transmettre réunissent à chaque édition plus d'une centaine d'entrepreneurs concernés par la thématique de la succession. ©Robert Hofer

Prix Créateurs 2016: 2 vainqueurs

En 2016, pour la première fois de son histoire, le Prix Créateurs BCVs s'est vu remettre deux prix aux deux vainqueurs que le public n'a su départager.



©Robert Hofer BCVs

La start-up Adventures Lab, qui a créé un tapis de jeu éducatif pour enfants, et le système de collerette anti-goutte Col-Drops, ont obtenu chacun le même nombre de voix (35% des suffrages). Adventures Lab et Col-Drops se sont vus offrir chacun CHF 10'000.- en cash, des prestations de coaching d'une valeur de CHF 15'000.- ainsi qu'un clip promotionnel d'un montant de CHF 5'000.-.

Les prestations remportées dans le cadre du Prix Créateurs BCVs permettront sans aucun doute à ces deux projets innovants d'accélérer leur développement.

Organisé depuis 2007 par la Banque Cantonale du Valais et Business Valais, la promotion économique du Canton du Valais, le Prix Créateurs BCVs a pour but de promouvoir l'esprit d'entreprise et la créativité entrepreneuriale en Valais. L'Antenne Région Valais romand y participe comme membre du jury de sélection. Une large partie des anciens lauréats et finalistes des éditions précédentes étaient présents à Conthey, dans le cadre d'un nouvel « Espace d'innovation ».

Les événements de la rentrée

PME Relais VS

Depuis 2014, trois acteurs ont réuni leurs compétences pour créer PME Relais VS (voir ci-contre). Sous cette égide, l'Antenne Région Valais romand, la Banque Cantonale du Valais ainsi que la Fédération des Entreprises Romandes Valais (FER-Vs) organisent chaque année des manifestations afin de sensibiliser les entrepreneurs à la transmission d'entreprise.

La rencontre de l'automne aura lieu en novembre 2016 à Saint-Maurice et réunira les communes des districts de Monthey et de Saint-Maurice.

Lance ta boîte!, le dernier jeudi du mois

Les rencontres mensuelles et itinérantes qui dispensent les informations de base relatives à la création d'entreprise *Lance ta boîte!* se poursuivent dès la rentrée. Agendez le dernier jeudi de chaque mois! Et consultez notre site internet pour découvrir les lieux dans chacun des districts. Désormais, les créateurs ont également la chance de s'inspirer du témoignage du parcours d'un entrepreneur. *Lance ta boîte!* réunit chaque mois jusqu'à 12 participants.

Journée de l'Innovation

Dans le cadre de l'année de son 25^{ème} anniversaire, l'Idiap organise le 1^{er} septembre 2016 la Journée de l'Innovation dans ses locaux du Centre du Parc à Martigny. L'événement est consacré à tous les partenaires de l'Idiap et aux représentants de l'industrie et des PME valaisannes, romandes et suisses. L'Antenne Région Valais romand sera également présente et au service des PME et industries intéressées.

www.idiap.ch/25eme



Acteur économique: Le Bureau des Métiers

ECONOMIE - Dans son travail quotidien de soutien à l'entrepreneuriat local, l'Antenne Région Valais romand est en contact avec les organismes faïtières qui représentent les professions des 99% des PME qui composent le tissu économique de notre canton. Présentation du Bureau des Métiers, actif dans le domaine du second oeuvre. Interview de son président.



Raphy Coutaz, président
du Bureau des Métiers

Comment est organisée la promotion économique cantonale?

Le Bureau des métiers est un centre patronal de services axé principalement sur les professions du second oeuvre. Il assure le secrétariat de nombreuses associations professionnelles regroupant les professions du bois, de la technique du bâtiment, de

l'électricité, de la plâtrerie-peinture, de la construction métallique, des entreprises de nettoyage, du paysage, des décorateurs intérieurs et également des géomètres.

Quels services l'entrepreneur du Valais romand peut-il trouver auprès de votre institution?

Le centre patronal gère tous les problèmes des caisses sociales de toutes les entreprises du second oeuvre membres et non membres. Toute entreprise a l'obligation de décompter ses charges sociales. Le

Bureau des Métiers emploie 65 personnes à plein temps. Celles-ci gèrent les décomptes liés aux caisses d'allocations familiales, aux congés payés, au 2^{ème} pilier et aux jours fériés, etc.

Le Bureau est organisé avec un Directeur, un Sous-directeur. Les secteurs (associations, finances, caisses sociales, ressources, formation) sont placés sous la responsabilité de chefs de secteur. Il y a également une quantité importante de formation continue mise en place par les différentes associations.

Est-il obligatoire pour certaines professions de s'y affilier?

Les entreprises sont libres de s'affilier aux différentes associations professionnelles. Par contre, il est obligatoire pour elles de décompter leur masse salariale si elles sont inscrites au registre du commerce. Les entreprises du second oeuvre peuvent bénéficier des services du Bureau des Métiers sans y être inscrites.

En 2001, nous avions 9'000 travailleurs du second oeuvre inscrits. En 2015, nous comptabilisons 2'000 entreprises pour 17'000 travailleurs qui y décomptent leur masse salariale pour un volume de chiffres d'affaires de 750'000'000 CHF.

Comment voyez-vous l'évolution des services proposés par les acteurs du tissu économique aux entrepreneurs?

Les chiffres ci-dessus démontrent que la progression des 15 dernières années dans le domaine de la construction a doublé. Cependant, nous entamons une période de stagnation. En 2015, la masse salariale a déjà reculé de -1%. La construction va indéniablement se tasser et régresser. Notre objectif est de servir au mieux les entreprises avec nos différents services. Nous devons également les rendre attentives à leur propre situation, les inciter à se projeter dans les 3-4 prochaines années en fonction des investissements envisagés. La situation étant plus difficile, il faut certes rester prudent, mais confiants.

Pour le domaine de la construction, les acteurs du tissu économique se sont regroupés sous la bannière Construction Valais qui réunit le gros oeuvre et le second oeuvre.

La construction parle ainsi d'une seule voix. Le but est d'essayer de partager et de communiquer de façon plus concise et crédible. La structure renforcée est plus claire à saisir pour les petites et moyennes entreprises.



Bureau des Métiers, rue de la Dixence 20, 1951 Sion - info@bureaundesmetiers.ch

Des News à suivre

L'Antenne Région Valais romand produit chaque semaine des news qui informent collectivités publiques et entrepreneurs de possibilités diverses pour le soutien à la réalisation de leur projet. Que ce soit des appels à projets, des candidatures pour des concours de reconnaissance, l'annonce des événements économiques, des outils pratiques, des portraits de créateur ou des projets à succès, les sujets sont divers et variés. Apportant une vision élargie du développement économique régional, les news sont diffusées sur le site internet de l'Antenne Région Valais romand www.regionvalaisromand.ch, ainsi que sur les

comptes des réseaux sociaux Facebook, Twitter et LinkedIn.

En 2014 et 2015, l'Antenne Région Valais romand a informé le public à travers 138 news. Depuis le début de 2016, 70 publications ont été diffusées. Abonnez-vous à ces pages et visitez régulièrement notre site internet pour des opportunités à ne pas manquer pour le développement de votre projet.



LinkedIn : Antenne Région Valais romand
Facebook : @AntenneRegionValaisRomand
Twitter : @ARValaisromand

Impressum

L'Echo des Régions | Journal gratuit d'information de l'Antenne Région Valais romand. Numéro 7, Eté 2016. Tiré à 3'800 exemplaires, distribué dans les Régions du Valais romand.

Editeur Antenne Région Valais romand **Directrice** Emmanuelle Samson **Rédaction** Equipe de l'Antenne Régions Valais romand **Coordination** Jasmine Ramondt-Fragnière **Réalisation et impression** Centre d'impression Montfort-Schoecli SA, Sierre et Martigny **Distribution** La Poste

Ce numéro est également consultable en ligne sur le site www.regionsvalaisromand.ch, onglet *Journal de l'Antenne Région Valais romand*

Reproduction autorisée avec indication de la source et à condition d'envoyer un exemplaire de la production à l'Antenne Région Valais romand.

Si vous souhaitez recevoir ce numéro ou vous abonner gratuitement à l'Echo des Régions, nous vous prions de nous contacter à l'adresse info@regionsvalaisromand.ch

Les points de vue exprimés dans les divers articles ne concernent que leurs auteurs et n'engagent pas l'Antenne Région Valais romand.

© Antenne Région Valais romand

Centre du Parc, Rue Marconi 19, 1920 Martigny

T +41 27 720 60 16

F +41 27 720 60 18

www.regionsvalaisromand.ch

info@regionsvalaisromand.ch